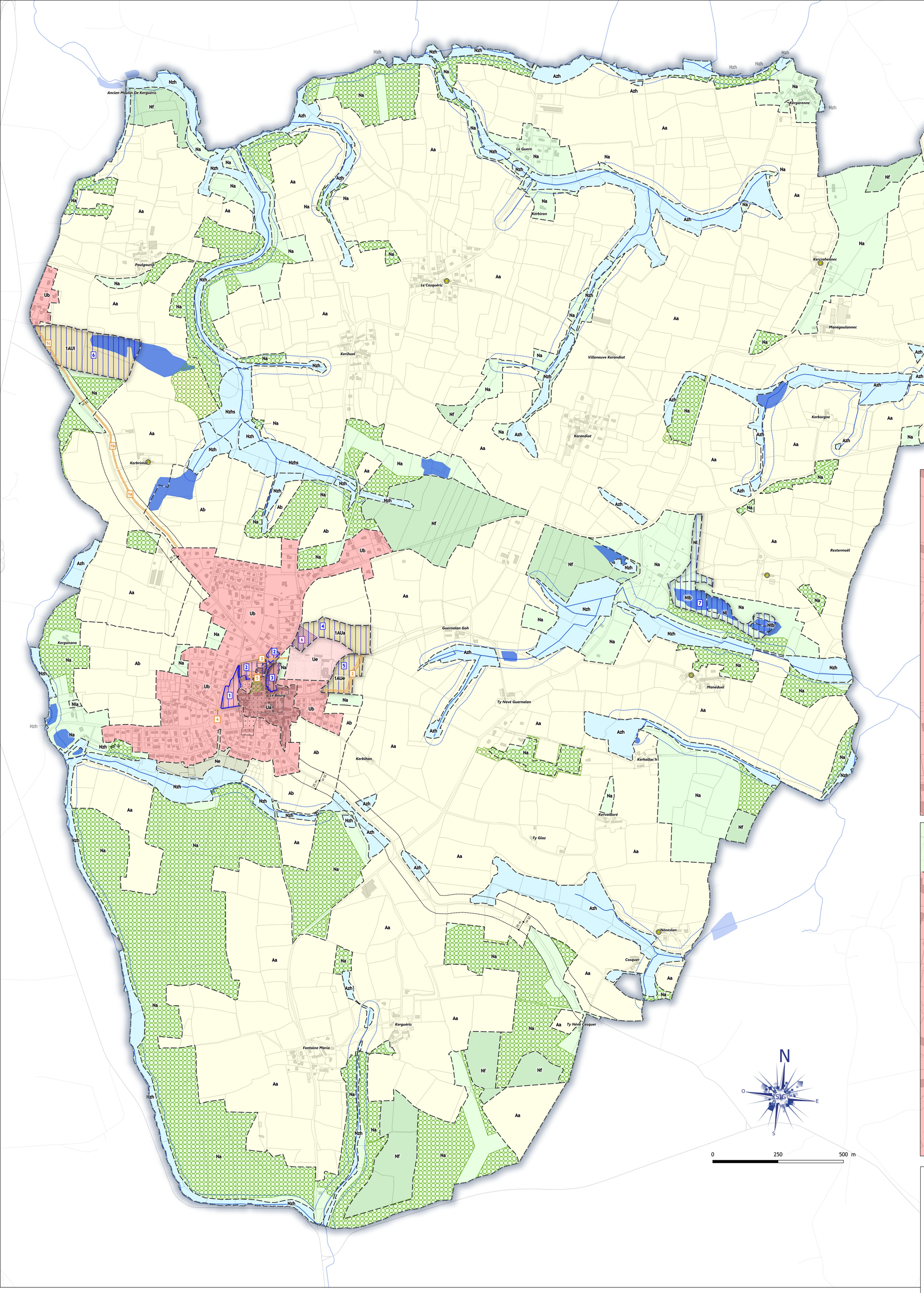

Détail du centre-bourg - échelle 1/500
Centralité et linéaire commerciaux

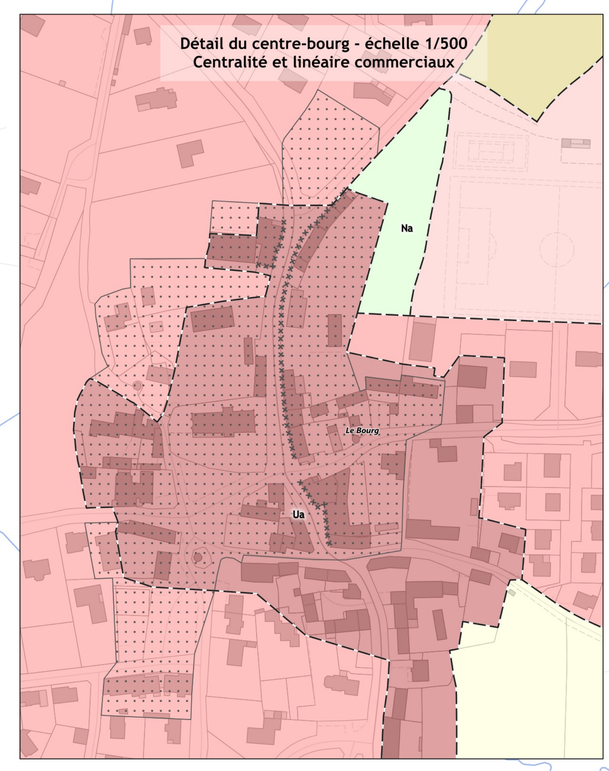

Détail du centre-bourg - échelle 1/500

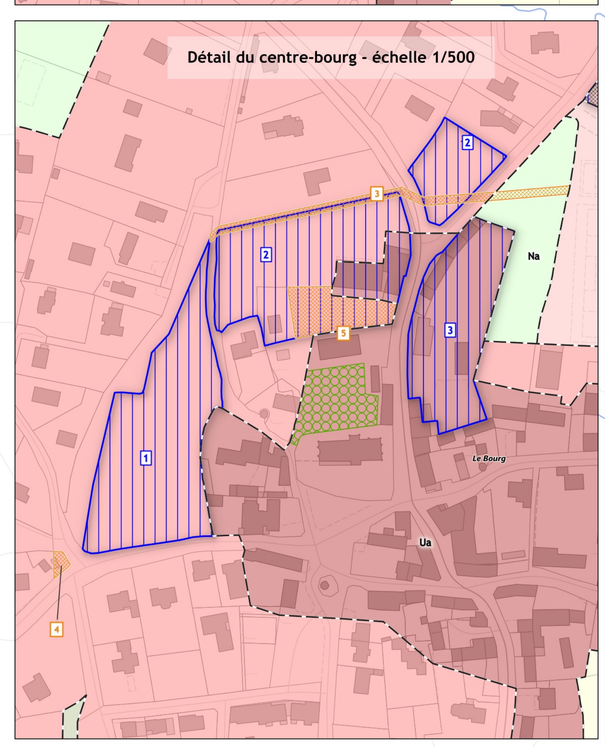

Légende

Destination du zonage :

- Secteurs Ua
- Secteurs Ub et Uc
- Autres secteurs U
- Secteurs à urbaniser (AU, 1AU, 2AU)
- Secteurs agricoles (A)
- Secteurs naturels (N)
- Secteurs forestiers (Nf)
- Zones humides (Nzh-Azh)
- Zonage du PLU et son libellé

Prescription :

- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme (voir liste)
- Emplacement réservé logement social / mixité sociale
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Espace boisé classé au titre des articles L.113-1 et L.113-2 du Code de l'Urbanisation (EBC)
- Centralité commerciale à protéger ou à développer
- Linéaire commercial à protéger ou à développer
- Marge de recul des cours d'eau (35 m)
- Marge de recul des constructions par rapport à la Route Départementale n° 113
- Bâtiments susceptibles de changer de destination

Autres :

- Cours d'eau
- Plans d'eau

N°	Désignation de la réservation	Bénéficiaire	Surface en m²
1a	Création d'une liaison piétonne bourg - pôle multi-modal de kerchopine à Cléguer	Commune	1886
1b	Création d'une liaison piétonne bourg - pôle multi-modal de kerchopine à Cléguer	Commune	1083
1c	Création d'une liaison piétonne bourg - pôle multi-modal de kerchopine à Cléguer	Commune	1946
2	Création d'une voie publique	Commune	3037
3	Création d'un chemin de déplacements actifs	Commune	830
4	Création d'un giratoire	Commune	80
5	Création d'une aire de stationnement paysagère	Commune	1092
6	Secteur de mixité sociale de Beg Er Lann	Commune	4891

TOTAL = 14845 m²

COMMUNE DE CALAN
PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé le 03 Juillet 2020
Révision allégée n°1 approuvée le 08 Septembre 2025

Calan
E KELAN A GALON

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

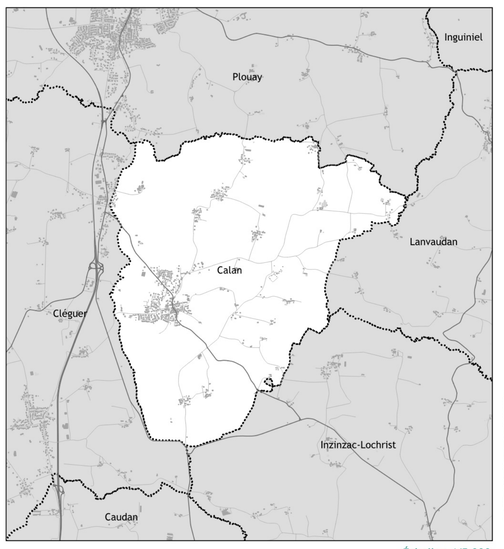

Échelle : 1/5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
le 08 Septembre 2025
Le Maire,
Yann GUIGUEN

Mairie de Calan (Morbihan)

LORIENT AGGLOMÉRATION

Plan TRT - Mission SIG territorial - 02/09/2025